

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE,
Le 02/11/2020, 18H / 20H
Mode Visioconférence**

I – Election des membres du CA et des membres du bureau

Appel des personnes présentes et/ou valablement représentées pour la détermination de l'atteinte des quorums requis pour les élections des membres du CA, puis des membres du bureau. Au terme de l'appel, Mr Birem enregistre 41 personnes présentes et représentées, soit 10 de plus que le quorum requis. Puis, il cite les articles de nos statuts qui organisent la procédure de renouvellement des instances décisionnelles de la Mission Locale des Deux Rives pour une durée de 3 années : Art.7, consacré aux membres de l'association ML ; Art.9, tenue de l'AG ; Art.10, Conseil d'Administration, composition, fonctionnement ; Art.12, renouvellement du CA ; Art.17, consacré au Bureau du Conseil d'Administration.

Un exemplaire des statuts pourra être adressé à tout administrateur désireux de les consulter.

Mr Birem précise que cette AGE en visio fait l'objet d'un enregistrement afin de pouvoir vérifier l'identité des personnes présentes, représentées ainsi que le déroulement des opérations de vote.

Puis, présentation des 8 candidatures au collège des membres adhérents du CA de la Mission Locale, 5 renouvellements de personnes morales ou physiques présentes au CA depuis plusieurs mandats, 2 nouvelles personnes morales, l'ADAV 33 et l'association « Osons ici et maintenant », une nouvelle personne physique, Mme Martine Ollivier.

Ces candidatures ont toutes en commun de répondre parfaitement à la définition des membres adhérents, Art.7 des statuts.

Cette liste de 8 candidats est soumise au vote des membres de l'Assemblée Générale extraordinaire ; qui valide cette liste à l'unanimité des personnes présentes et valablement représentées.

Puis élection des membres du bureau du CA de la ML2R ; une liste de candidats a été transmise aux membres du CA avec une candidature pour chaque fonction.

Liste des candidats pour les fonctions de membres du Bureau : le Président, Mr Jean-François BROUTAUT, la Vice-Présidente, Mme Marie Claude AGULLANA, le Trésorier, Mr Robert PILLONE, le Trésorier Adjoint, Mr Daniel GAUD, le Secrétaire, Mr Denis PERNIN, la Secrétaire Adjointe, Mme Catherine RUDELLE et les autres membres du Bureau, Mr Daniel BARBE, Mr Vincent JOINEAU et Mme Audrey DALLEAU.

Enfin la liste des candidats pour siéger au collège des membres adhérents du CA de la Mission Locale : ORFIE, Chantiers de Tramasset, Maisons Familiales Rurales, Osons Ici et Maintenant, ADAV 33, Madame Martine OLLIVIER, Madame Andrée JOLLET, et Monsieur Pierre LARROCHE.

Le CA de la ML2R, à l'unanimité des personnes présentes et valablement représentées, procède à l'élection des candidats mentionnés sur cette liste aux fonctions proposées. Mr Broustaut reste donc notre Président pour les 3 années à venir. Les Président, Vice-Président, Trésorier, secrétaire et directeur pourront être amenés à se réunir régulièrement en fonction de l'actualité de la ML. S'agissant du CA, il se réunit 4 fois/an.

Pour les 3 années à venir d'exécution du mandat du nouveau CA de la Mission Locale des Deux Rives, trois objectifs à atteindre apparaissent prioritaires, l'écriture du projet associatif de la ML, maintes fois reporté, la détermination de la délégation de pouvoir du Président vers le Directeur, enfin une mobilisation réelle et effective des Jeunes usagers de la Mission Locale au sein du projet d'action global de la ML2R.

II - Présentation d'un pré-bilan d'activité 2020, arrêté au 31/10/2020

A / Gestion de la Crise sanitaire en 2020

Pendant la première phase du confinement -17/03 → 11/05-, l'ensemble des salariés (sauf Mr Birem) a travaillé en télétravail, chacun étant équipé d'un ordinateur et d'un téléphone portable. Les Jeunes en accompagnement traditionnel ont été systématiquement contactés par leurs conseillers. De nombreuses visios ont permis la tenue de réunions à tous niveaux, territorial, régional, national, avec les salariés, les partenaires institutionnels, les collectivités locales, de sorte qu'une véritable continuité de l'activité s'est effectuée.

Le diagnostic unique des risques professionnels a été retravaillé, validé par la médecine du travail, pour anticiper sur les modalités de reprise du travail des salariés à compter du 12/05 dans le respect des normes sanitaires en vigueur en matière d'établissement recevant du Public : affichage, gel, masques remis à tout entrant, gants, plexiglas sur tous les lieux d'accueil, traçabilité des distances requises, depuis fin Août, prise de température systématisée pour tout entrant, salariés compris.

En Mai 2020, seulement la moitié de l'équipe a tourné chaque semaine en présentiel ; depuis le 01/06/2020, excepté l'assistante financière, toujours en télétravail, toute l'équipe est présente au siège social ou bien sur les permanences territoriales.

La première période de confinement a aussi été mise à profit pour atteindre des objectifs que notre quotidien ne nous permet pas d'atteindre, à savoir : renouvellement du parc informatique de la ML, du fournisseur d'accès internet, de la téléphonie, du matériel photocopieur, réfection de notre BuroMobile, charte graphique et logos réactualisés.

Pendant cette première période, il convient de noter la dégradation significative d'un logement ALT –logement d'urgence- suite à des fuites d'eau importantes et non signalées par la Jeune occupante.

La période actuelle de confinement ne modifie guère nos pratiques adoptées depuis la fin du 1^{er} confinement ; nous ne sommes pas en mesure d'aller plus loin dans l'organisation du télétravail - seule l'assistante financière en bénéficie-, car nos salariés ont nécessité d'être présents pour assurer les face à face, y compris sur les permanences territoriales.

Ces permanences sont à ce jour toutes assurées sur les lieux d'accueil traditionnels.

B / Une nouvelle politique publique en faveur de la Jeunesse

L'obligation de formation pour les 16/18 ans, qui succède à l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans. Déployée de concert avec les services de l'Éducation Nationale, plus précisément les CIO et PSAD (*Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs*), cette politique publique confie au réseau des ML la responsabilité de sa mise en œuvre. Plusieurs textes officiels réglementent les modalités de mobilisation des acteurs et les processus de déploiement sur les territoires : loi du 26/07/2019 pour une école de confiance, décret du 05/08/2020 relatif à l'obligation de formation,

instructions ministérielles du 13/05/2020 et du 22/10/2020. Elles visent tous les Jeunes de 16/18 ans sortis du système scolaire sans qualification, et se retrouvant sans formation, ni activité professionnelle.

En 2018, la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » introduit l'obligation de formation pour ces mineurs, dont l'objectif fondamental demeure l'élévation du niveau de qualification et/ou l'accès à de premières expériences professionnelles. Ainsi, à compter de la rentrée 2020, les Jeunes âgés entre 16 et 18 ans devront obligatoirement être, soit en parcours scolaire ou de formation, soit en contrat en alternance, soit en emploi, en service civique ou en parcours d'accompagnement socioprofessionnel. Le non-respect de cette obligation provoque, après une rencontre avec les tuteurs légaux du jeune infructueuse, la saisine des services compétents du Conseil Départemental.

La première difficulté importante consiste à identifier les Jeunes de 16/18 ans relevant de cette obligation. Depuis de nombreuses années, le CIO et les ML collaborent à l'établissement de listes réactualisées de jeunes décrocheurs scolaires ; toutefois beaucoup de jeunes échappaient à cette phase de repérage et ces institutions ont entrepris, depuis cet été 2020, de travailler à l'amélioration de cette phase essentielle de détection de tous les décrocheurs scolaires.

La ML2R travaille par ailleurs à l'élaboration de procédures de repérage de ce public spécifique avec quelques collectivités locales adhérentes et mobilisées pour participer à l'identification des Jeunes recherchés au sein de leur commune ; 4 expérimentations sont en cours. Mme Simard est référente de ce dispositif pour le compte de la ML ; elle centralise tous les accompagnements des Jeunes repérés en ML, et représente la ML lors des échanges institutionnels.

C / L'ERIPNA – Espace Régional d'Information de Proximité Nouvelle Aquitaine – Ex EMA.

Bref rappel de l'historique de ce dispositif régional antérieurement animé par Aquitaine Cap Métiers pour le compte du Conseil Régional, repris depuis le 01/01/2020 par le Conseil Régional N.A. Ce dispositif connaît 2 missions principales : offrir un lieu de premier accueil, première information sur les métiers, les formations et l'emploi ; mise en œuvre des actions et animations sur les métiers, les formations, ainsi que l'orientation tout au long de la vie.

En 2014, obtention de l'agrément par la ML2R, en partenariat avec Pôle Emploi de Langon. En 2018, la ML2R rejoint notre partenariat ; chacun des 3 opérateurs déploie ce dispositif en

privilégiant ses publics traditionnels. En 2020, consécutivement à un nouvel appel à projet, seule la ML2R candidate pour tout l'arrondissement du Sud Gironde. Une réponse est élaborée pendant le 1^{er} confinement, qui propose à la fois de reprendre toutes les initiatives antérieures avec les institutions désireuses de poursuivre cette collaboration, et de corriger dès 2021 toutes les iniquités territoriales et de public constatées les années précédentes.

Aujourd'hui, début Novembre 2020, nous avons noué de nombreux partenariats avec tous les acteurs territoriaux connaissant des publics concernés par la problématique de l'orientation, sur les territoires de La Réole, Langon et Cadillac ; des démarches sont en cours sur les territoires de Bazas et Sauveterre. Un Comité de Pilotage réunissant toutes les institutions mobilisées est prévu pour la mi-Décembre. S'agissant du public demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi, la direction départementale de PE n'a pas souhaité poursuivre la mobilisation des outils de fondation JAE au profit de ses publics. Par ailleurs, un travail spécifique est conduit avec le CIO et les psychologues de l'Éducation Nationale pour déterminer les conditions de mobilisation de ces outils d'informations de 1^{er} niveau sur les métiers et les formations au sein des établissements scolaires, collèges de l'arrondissement du Sud Gironde. Mme Yusuf anime ce dispositif pour le compte de la ML2R.

D / Recrutements

Conformément aux engagements pris lors des CA des 27/01/2020 et 25/05/2020, nous avons procédé aux recrutements correspondant aux postes de travail inoccupés depuis Mars 2019, consécutivement aux graves problèmes financiers rencontrés. Pour rappel, un départ en retraite, une rupture d'un commun accord, deux arrêts maladie de longue durée, dont un qui est toujours en cours, ont provoqué la perte de 4 ETP sur une période d'une année ; puis s'est rajouté le départ de notre conseillère santé durant l'été. Pour autant, l'accompagnement des Jeunes a été assuré, tout en maintenant le nombre de Jeunes concernés par notre offre de service et en atteignant les performances exigées par l'État. Il conviendra à court terme de conduire un travail spécifique de présentation détaillée de ces ratios de performance à l'attention de tous les nouveaux membres du CA de la ML2R.

Pour revenir aux recrutements, nous avons donc, tout d'abord, remplacé la Conseillère Santé en identifiant un profil de candidat plus généraliste, c'est-à-dire apte à accomplir les mêmes tâches qu'un Conseiller en Insertion, ce qui nécessite un temps d'acquisition des compétences spécifiques d'un Conseiller Santé ; d'autre part, nous avons recruté une personne pour seconder Mylène à

l'accueil, tout en assumant la gestion du parc scooter, de la boutique solidaire, et des tâches administratives au soutien du service emploi. Pour remplacer Mme Yusuf sur le territoire de la CDC Rurales de l'Entre-Deux-Mers et de Langoiran, désormais exclusivement affecté à l'animation de l'Espace Régional d'Information de Proximité Nouvelle Aquitaine (ERIPNA), nous avons recruté une conseillère en Insertion expérimentée – 25 années de pratique professionnelle auprès des ML de Moyenne Garonne et de Technowest-. Enfin, pour remplacer Mme Simard affectée à l'animation du dispositif consacré à l'Obligation de formation et à la gestion institutionnelle de l'ERIPNA, nous avons recruté un profil de candidat présentant déjà une expérience significative dans le champ de l'insertion, expérience plutôt de nature administrative, mais entièrement à former sur un poste de Conseillère en Insertion Socioprofessionnelle. Nous souhaitons un profil intéressé pour bénéficier d'une formation au titre du CISP, apte à être formé conformément aux pratiques en vigueur au sein de la ML2R, sachant qu'il s'agissait de pourvoir le poste de Conseiller au siège de la ML, avec à la fois une exigence d'un niveau certain de compétences ainsi que la présence quotidienne, donc rassurante, des autres Conseillers évoluant au siège. Nous sommes toujours en période d'essai sans aucune certitude à ce jour d'atteindre l'objectif avec cette personne.

Parmi ces quatre personnes recrutées, deux personnes ont bénéficié, préalablement à leur recrutement, d'une mesure de Pôle Emploi, l'AFPR –Allocation de Formation Préalable au Recrutement-, puis d'un Contrat Aidé, en l'espèce un CUI PEC pour une durée de 9 mois.

E / Activités périphériques réalisées pendant la 1^{ère} période de confinement

La ML2R a mis à profit cette période particulière de télétravail pour réaliser des démarches difficilement compatibles avec le fonctionnement quotidien traditionnel de la ML. Ces démarches ont donc permis de : renouveler le parc informatique global de la ML -salariés, jeunes, point Cyb- et la téléphonie devenue obsolète, changement des contrats de fournisseur d'accès à internet et des photocopieurs, rénovation du site internet, actualisation des outils de communication –logos des Collectivités Locales, adaptation à la nouvelle charte graphique nationale du réseau des ML-, enfin, rénovation du BuroMobile acquis en 2012 : carrosserie, nouveaux logos des collectivités territoriales, nouvelle charte graphique, nouveaux mécènes.

F / Dispositif « Les Invisibles »

La ML2R fait partie d'un Consortium de 37 ML sur les 43 que compte la région Nouvelle-Aquitaine investi dans un dispositif particulier, appelé « IN-SYSTEM », consacré à la recherche des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité, des Jeunes soit devenus invisibles, soit qui ont fréquenté la Mission Locale, puis ont disparu sans poursuivre leur accompagnement. Il est réclamé aux Missions Locales de déployer des actions innovantes, hors murs et horaires pour certaines, actions de repérage spécifique aux modalités diverses et variées, et actions spécifiques de remobilisation des Jeunes « à raccrocher ».

La Crise Sanitaire rencontrée dès Mars 2020 alors que ce dispositif prenait naissance, a contribué à modifier le format des actions réfléchies et formalisées lors de la réponse à l'Appel à Projets. Mais par définition, le public visé est difficile à identifier, puis à mobiliser. Cette problématique de l'identification de ces Jeunes se retrouve commune au dispositif de l'obligation de formation avec le public constitué par les jeunes décrocheurs.

Pour tenter de répondre à cette difficulté majeure, la Mission Locale des 2 Rives expérimente depuis Septembre, avec quelques collectivités locales mobilisées sur cette thématique, une procédure visant à identifier tous les Jeunes de 16/25 ans domiciliés sur chaque commune retenue. Puis, des démarches sont entreprises par les élus des collectivités pour renseigner la situation de chaque Jeune pré identifié au regard de sa scolarité, ou bien de son inscription dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle : accès à un apprentissage, un emploi, une formation professionnelle, un projet de passation du permis de conduire. Puis une séance de travail avec des professionnels de la Mission Locale permet d'identifier tous les Jeunes, y compris les Jeunes qualifiés d'invisibles, susceptibles de relever des publics visés par les politiques publiques dont les Missions Locales sont chargées de l'animation. Ces jeunes sont ensuite invités à participer à une réunion sur un mode convivial, avec les Conseillers de la Mission Locale. Ces démarches sont en cours auprès de 4 collectivités locales ; aujourd'hui la Mission Locale est en mesure de proposer cette méthode de travail à d'autres collectivités adhérentes, désireuses d'une collaboration plus active avec les services de la Mission Locale des Deux Rives. Pour toute manifestation d'intention, il convient de contacter le directeur de la Mission Locale.

G/ Promotion des nouvelles dispositions gouvernementales incitatives à l'emploi des Jeunes.

Afin de lutter contre les effets de la Crise Sanitaire sur l'insertion socioprofessionnelle des Jeunes de 16/25 ans, l'Etat, dans le cadre de son plan de relance économique, promeut son dispositif « un Jeune une Solution » : aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis, ou bien de salariés en contrat de professionnalisation ; restauration du Contrat Initiative Emploi en faveur des entreprises de secteur marchand, augmentation des Parcours Emplois Compétences au profit de jeunes recrutés par des employeurs relevant du secteur non marchand ; aides incitatives aux entreprises recrutant un Jeune sous forme d'une compensation de charges.

Toutes ces mesures sont aujourd'hui d'applicabilité directe et notre service Emploi a d'ores et déjà rencontré les membres du Clubs d'Entreprise des Deux Rives et du BNI local. Mr Ceroni Anthony, responsable du Service Emploi, est disponible pour tout employeur désireux de bénéficier de ces mesures incitatives dans le cadre d'un recrutement d'un Jeune de 16/25 ans.

H / Budget prévisionnel 2020

Ce sujet peut sembler étonnant pour les nouveaux membres de l'Assemblée Générale alors que nous sommes le 02/11/2020. Ce budget a été révisé tout dernièrement, fin Octobre, en raison de la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional de valider notre candidature à l'Appel à Projets concernant l'ERIPNA. Pour rappel, ce dispositif est animé depuis le 01/01/2020, ce qui génère toujours une incertitude financière durable. Ce budget prévisionnel a été difficile à établir en 2020, il a beaucoup varié au gré des données financières transmises par nos institutions tutélaires. Il convient de retenir deux éléments essentiels à la page charges : la ligne correspondant aux fonds dédiés engagement à réaliser, d'un montant de 40 493€, correspond aux fonds dédiés exigés par l'Etat au titre du dispositif Garantie Jeunes pour l'année N + 1, cette somme vient abonder le montant des fonds dédiés dégagés sur l'exercice 2019. Autre élément important, ligne DAP dépréciation actifs circu, montant de 44 169€, il s'agit d'une provision sur les dépréciations de créance ; deux créances sont visées, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'Etat, et le risque d'être sanctionné financièrement en cas d'atteinte partielle de certains objectifs fixés par les ratios de performance (en 2019, perte de 8000€) ; et le financement FSE –Fonds Social Européen- du dispositif ERIPNA, toujours susceptible d'une invalidation rétroactive (jusqu'à 2 ans) de certaines dépenses rendues inéligibles par un contrôle européen. Cette provision, selon l'état de survenance des risques auxquels

elle est censée répondre, pourra ou non se transformer en produit en Mai 2021, au moment où notre commissaire aux comptes étudiera l'exercice financier 2020.

I / Quelques mots pour se féliciter de la tenue de la Journée, le 29/10/2020, de promotion des métiers de la soudure ; ainsi que d'un parcours exceptionnel d'une femme devenue meilleure ouvrière de France en 2019 et orientée sur les métiers de la soudure en 1991 par la Mission Locale des Deux Rives. Travail partenarial de mobilisation des publics avec Pôle Emploi Langon, la Mission Locale du Sud Gironde, le CIDFF. Venue de Mme SMADJA, déléguée en charge de la mission Jeunesse et Egalité auprès du Haut Conseil à l'égalité Hommes/Femmes.

J / Le réseau régional des Missions Locales Nouvelle Aquitaine organise désormais sous forme de visio, à l'attention des nouveaux élus des Missions Locales des ½ journées de formation, le mercredi matin, sur le fonctionnement des Missions Locales, leur histoire, organisation, champs de compétences, données financières, autorités de tutelle, Convention Collective... autant d'éléments essentiels à une bonne compréhension du système complexe qui représente chaque Mission Locale. Cela permet une immersion immédiate dans le fonctionnement quotidien de notre Mission Locale, donc une participation plus active au sein de ces instances décisionnelles. Pour toute inscription, il convient de contacter Mr Birem qui procédera au lien avec l'ARML NA dans les plus brefs délais.

K / Le Parrainage

Madame La Députée de la 9^{ème} circonscription, Mme METTE, a rencontré les directions des 2 Missions Locales de l'arrondissement du Sud Gironde pour expérimenter un projet de parrainage ; ce projet vise un groupe d'une trentaine de Jeunes, chacun bénéficiant d'un accompagnement par un parrain, soit une personne qui en raison de son statut, expérience professionnelle, disponibilité, intérêt, se propose de suivre un Jeune dans la construction de son parcours d'accès à l'emploi, en prodiguant des conseils, en mobilisant son réseau relationnel personnel et/ou professionnel. Cet accompagnement qui s'inscrit dans le temps doit être articulé aux démarches accomplies avec les Conseillers de la ML.

Les membres du Conseil d'Administration pourront être consultés dans l'hypothèse où ce projet se concrétiserait.